

**République Française**

**Commune de Domloup  
Département d'Ille et Vilaine, Canton de Châteaugiron**

**Conseil municipal**

**Séance du lundi 15 mai 2023**

**Extrait du registre des délibérations**

Le lundi quinze mai deux mille vingt- trois, à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de DOMLOUP, régulièrement convoqué le 9 mai 2023, s'est réuni en séance publique à la mairie de DOMLOUP.

Étaient présents : M.M. Jacky LECHÂBLE, Sylviane GUILLOT, Sébastien CHANCEREL, Katell BEUCHER, Daniel PRODHOMME, Géraldine HARNOIS-MARTIN, Jean-Marc DESHOMMES, Isabelle LHOMME, Michel MERCIER, Sandrine BOUCARD, Bernard BOUFFART, Jérôme CHOPIN, Laurent CLISSON, Goulven DONNIOU, David EGASSE, Marie-Anne EON, Christophe LAINÉ, Yves LE GALL, Sandrine LELIÈVRE, Sunita LE ROUX, Elodie RAYMOND

Absents(tes) excusée(s) : M.M Kevin DOFAL, Gérard DOMINÉ (pouvoir à Jacky LECHÂBLE), Sylvie FILATRE (pouvoir à Marie-Anne EON), Catherine GUIBERT (pouvoir à Isabelle L'HOMME), Léna MONNIER, Viviane SAINT-DENIS

Madame Marie-Anne EON est élue secrétaire de séance.

Le Maire préside la séance et présente ce qui suit.

**2023-15/05-07 Subvention Exceptionnelle/Association « La Fée Viviane »**

Dans le cadre de la course d'endurance moto, "Les 5 heures de l'Yaigne", l'association organisatrice, la Fée Viviane demande une subvention pour son édition 2023. Les bénéficiaires de cette course sont reversés aux chercheurs du Centre Eugène Marquis.

En 2021, la commune de Domloup avait soutenu la course à hauteur de 500 euros.

Pour 2023, la commission « vie associative » propose d'attribuer de nouveau une subvention exceptionnelle au même montant de 500 €.

Après en avoir délibéré, par 24 voix pour et un voix contre (Monsieur Goulven DONNIOU), le  
Conseil Municipal

- ✓ **Décide** de verser une subvention exceptionnelle à l'Association « La Fée Viviane » d'un montant de **500 €**.
- ✓ **Autorise** Monsieur le Maire à exécuter cette décision et à signer tout document se rapportant à cet objet.

Fait lesdits jour mois et an  
Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire, Jacky LECHÂBLE

